

Communauté d'agglomération Amiens

Créée le 1^{er} janvier 2000, Amiens Métropole (39 communes, 180 000 habitants) est la toute première communauté d'agglomération ayant choisi d'exercer la totalité de la compétence culture. Une ancienneté qui lui confère une précieuse expérience des politiques culturelles communautaires. Amiens Métropole place la culture au cœur de son rayonnement. Créativité, proximité et attractivité constituent le socle et la signature de son projet culture et patrimoine.

Nathalie DEVEZE, vice-présidente culture et patrimoine de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, expose les principaux axes d'une politique culturelle soucieuse avant tout de rayonnement et de qualité, de cohésion entre les communes et de sensibilisation des jeunes.

Le mandat culturel était-il un choix ?

Oui. Mon expérience d'élue à la culture de 1995 à 2008 d'une commune de 8 000 habitants (Eu, Seine-Maritime) fut une expérience enrichissante qui se révèle aujourd'hui très utile notamment dans mes relations avec les élu.e.s des communes d'Amiens Métropole. Je comprends leurs difficultés mais aussi leur souhait de développer des actions culturelles et nous agissons dans ce sens depuis 2014.

Quel est l'apport de votre longue expérience de l'intercommunalité ?

Amiens Métropole fut en effet la toute première communauté d'agglomération de France, dès 2000, à opérer un transfert de plein droit de la compétence culture et de l'ensemble des équipements culturels des communes membres. Cela confère une certaine expérience dans la mutualisation et la mise en œuvre de la politique culturelle que nous renforçons désormais sur l'ensemble du territoire. Par exemple, le festival "Marionnettes en chemin" se déroule dans les communes rurales comme à Amiens. Je travaille également avec l'ensemble des élu.e.s : maires-adjoints d'Amiens en charge des animations, de la jeunesse et élu.e.s de la Métropole, notamment dans le cadre de l'opération "Un été à Amiens" qui associe visite patrimoniale insolite, concert et séance gratuite de cinéma en plein air. Aujourd'hui, de nombreuses communes nous sollicitent pour y être associées.

Il s'agit également de développer les partenariats entre les équipements structurants et les équipements de proximité autour



de projets communs : Festival Safra'numériques, Festival international du film, Printemps des poètes, le Parcours d'Art Contemporain.

Nous avons mis en place l'an dernier un Schéma de l'enseignement musical afin de clarifier l'offre musicale sur le territoire (selon que l'on souhaite bénéficier d'un enseignement musical ou d'une pratique instrumentale) et d'harmoniser les propositions des nombreuses écoles de musique de la Métropole. Aidé par l'expertise du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Amiens Métropole, ce schéma ne revêt pas de caractère obligatoire mais plutôt incitatif pour celles-ci, car en se conformant aux critères retenus – mise en place du QFI (quotient familial individuel), qualification des enseignants –, les écoles de

Métropole



musique pourront, à terme, bénéficier de subventions adaptées au respect de ces critères. La concertation avec les écoles de musique a permis une mise en place en douceur.

Certaines communes regrettent-elles le transfert de la compétence culture ?

Tout au contraire, car nous sommes très attentifs à ce que l'ensemble des actions proposées bénéficient aux communes de la Communauté d'agglomération qui le souhaitent. Ainsi, dans le cadre de la politique en faveur de la lecture publique, outre le réseau des 32 bibliothèques de la Métropole, pour la deuxième année consécutive, nous proposons aux communes de pouvoir bénéficier gratuitement d'une "Boîte à lire" pour la diffusion et les échanges de livres. Une idée qui fonctionne très bien et permet en particulier, à celles et ceux réticents à franchir le seuil d'une bibliothèque, de développer leur appétence pour la lecture. De plus, certaines communes bénéficient d'investissements fortement financés par la Métropole : construction d'un espace culturel à Glisy, d'une bibliothèque à Camon, d'une école de musique à Boves, par exemple.

Comment a été défini "l'intérêt communautaire" en matière de culture ?

L'intérêt communautaire a été défini dès 2000, avec pour objectif la cohérence de territoire et un volet de gestion partagée. Il permet, dans le cadre de ce mandat, l'inscription autour de trois axes : la créativité, la proximité et l'attractivité.

Concernant la prise de décision, le Bureau d'Amiens Métropole valide les projets qui sont ensuite présentés en commission culture, puis soumis au vote du Conseil communautaire. Je conçois cette Commission comme un véritable lieu de débats et d'échanges. De là est née, par exemple, l'idée de la "Boîte à lire".

Nous travaillons actuellement à un pass' culture et sport pour les 16-25 ans (notamment les jeunes actifs) afin de les inciter à fréquenter plus facilement, par une politique tarifaire très attractive, les lieux culturels. L'idée de joindre sport et culture s'appuie sur le constat qu'il s'agit du même public et, de plus, cela peut permettre de conduire des jeunes intéressés par le sport vers la culture, et inversement.

Vos priorités ?

Amiens a été pionnière dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, avec la création de CLEA dès la fin des années 90. L'éducation artistique en faveur des enfants des écoles maternelles et primaires constitue une dimension fondamentale de notre action culturelle.

Depuis 2014, nous avons notamment développé le dispositif "Orchestre à l'école", dans deux quartiers prioritaires d'Amiens. Il permet aux élèves de s'initier à la musique, en temps et hors temps scolaire, grâce au prêt gratuit d'instruments. Il rencontre un réel succès. Le concert de fin d'année à la Maison de la culture d'Amiens (scène nationale) est un moment fort pour les enseignants, les élèves et leurs familles dont certaines découvrent pour la première fois un lieu culturel. On constate des effets très positifs, cela a notamment transformé l'ambiance dans les classes et permis à des enfants en difficulté scolaire de s'épanouir.

Fort de cette réussite, nous innovons avec "Théâtre à l'école", un dispositif expérimenté depuis deux ans, dans un autre quartier en zone prioritaire Politique de la ville. Les élèves s'initient au théâtre et ont découvert l'année dernière le métier de costumier au centre culturel Jacques Tati, situé à proximité de l'école primaire. J'ai œuvré pour que le Contrat de ville comprenne un axe culture permettant ainsi de pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires.

Amiens Métropole est également territoire de cirque et d'arts de la rue. "La Rue est à Amiens" fêtera cette année ses 40 ans. Le Pôle national cirque et arts de la rue, l'école de cirque, le baccalauréat option cirque contribuent à façonner l'identité circassienne de la Métropole. Les arts de la marionnette sont une autre priorité de ce mandat à travers le soutien fort apporté à la compagnie Tas de sable, futur Pôle national de la marionnette, car n'oublions pas qu'Amiens est une ville de la marionnette.

Votre politique pour la lecture publique ?

La nouvelle médiathèque qui sera construite en quartier prioritaire Politique de la ville accueillera aussi dans ses locaux le Centre Information Jeunesse, mêlant ainsi plusieurs services publics. Elle sera également destinée aux habitants des communes environnantes.

Une étude du Centre national du livre (CNL) montre l'importance de l'apport des festivals littéraires pour l'attractivité...

En effet, le Festival de la BD d'Amiens rencontre un réel succès auprès du public et sa fréquentation va encore augmenter, en juin prochain, avec pour cette 23^e édition la

présence de l'auteur Zep qui a également conçu l'affiche du Festival. L'équipe du festival réalise également toute l'année un travail considérable auprès des scolaires, en lien avec le Centre régional livre et lecture en Picardie (CR2L) et la création d'un diplôme universitaire de BD à l'université Picardie Jules Verne d'Amiens.

Avez-vous une action de l'ordre du dialogue interculturel ?

Trois principales communautés vivent à Amiens : portugaise, polonaise et cap-verdienne. Le Festival du film d'Amiens (FIFAM) a été créé il y a près de 40 ans avec la volonté d'ouverture aux films du monde et au dialogue entre les cultures – un axe qui continue à être développé. Et, pour sa part, la scène conventionnée Le Safran a initié le festival "S'Affranchir", dédié aux rencontres entre les cultures.

Les principaux outils ?

Je citerai, parmi bien d'autres, la Maison de la culture d'Amiens, le Pôle national cirque et arts de la rue, la Lune des Pirates (SMAC), le Safran qui conjugue une réelle action de proximité auprès des habitants d'Amiens nord avec une programmation culturelle exigeante, le Conservatoire de musique à rayonnement régional et le réseau des centres culturels de la Métropole.

Et en termes d'attractivité ?

La Cathédrale Notre Dame d'Amiens accueille plus de 700 000 visiteurs par an et nous célébrerons, en 2020, les 800 ans de la pose de sa première pierre. Nous préparons cette commémoration avec l'Etat, qui en est propriétaire. Amiens a été la première ville-cathédrale à mettre en valeur les polychromies de celle-ci, en 2000. Le spectacle avait un peu vieilli. Nous en avons créé un autre en 2017, "Chroma", qui conjugue le respect du monument Cathédrale, de

Polychromie à la Cathédrale d'Amiens



son histoire et la modernité, notamment d'un point de vue musical. C'était un pari qui a conquis le public jeune, surtout celui des 15-30 ans. Le succès a été immense : plus de 350 000 spectateurs en quelques mois.

Le parc zoologique quant à lui, a la particularité d'être implanté en plein cœur d'Amiens et accueille plus de 190 000 visiteurs par an.



Orchestre à l'école, concert du 30 mai 2017 à la Maison de la Culture

Jules Verne fut conseiller municipal d'Amiens et s'impliqua fortement en faveur de la construction du Cirque municipal qui accueille aujourd'hui le Pôle national cirque et arts de la rue. La Maison Jules Verne, labellisée "Maison d'écrivain", reçoit 40 000 visiteurs par an.

Quel est le budget culturel de la Métropole ?

Il est d'environ 30M€ en fonctionnement pour 2018, avec sur le mandat plus de 80M€ d'investissements. Dans le contexte contraint que nous connaissons actuellement, nous avons réussi à maintenir le soutien aux associations (plus de 7M€ en subventions) – un signe fort donné aux acteurs culturels. Une importante politique d'investissement est également menée au profit du Musée de Picardie (premier musée de France conçu comme tel sous Napoléon III, il a inspiré ensuite ceux de Lille et de Rouen), de la SMAC Lune des pirates et du parc zoologique dont les rénovations s'avéraient indispensables afin de répondre aux attentes des visiteurs et du public.

Les enjeux culturels sont "transversaux"...

Je partage cette approche. J'ai défendu avec succès l'idée que la culture devait désormais faire partie intégrante de la Politique de la ville. Elle comprend désormais

un axe culture-sport ce qui permet de développer des projets culturels dans les quartiers prioritaires. Je suis également à l'initiative de rencontres avec mes homologues de la région des Hauts-de-France, car il me paraît important d'échanger sur nos problématiques ou politiques communes.

Que vous apporte l'adhésion à la FNCC et votre participation au Bureau de la Fédération ?

Elle est un indispensable lieu de rencontres et d'échanges entre élu.e.s de collectivités de taille très différentes. Ce fut notamment le cas, l'été dernier à Avignon, avec le président de l'AMRF, Vanik Berberian. Un lieu ressources également pour se nourrir d'idées et de projets. Le questionnaire actuellement proposé sur le pass' culture, par exemple, m'apparaît comme une initiative très intéressante de la FNCC et contribue à son rôle de force de proposition auprès du ministère de la Culture.

De manière plus générale, avec la fin du cumul des mandats pour les parlementaires, les missions des associations de collectivités s'avèrent de plus en plus cruciales pour faire remonter au niveau national les initiatives, attentes et besoins des territoires.

Propos recueillis
par Vincent Rouillon